HARANGVE FVNEBRE, PRONONCEE A PARIS EN l'Eglise de Sainct Merry, au seruice de HENRY IIII. Roy de France & de Nauarre, Prince incomparable.

Par F. N. DESLANDES, Docteur, Regent, en Theologie, de l'Ordre des Freres Prescheurs.



A PARIS,
Par FRANÇOIS HVBY, ruë sainct Iacques au soufflet vert, deuant le College de Marmoutier: Et en sa bouticque au Palais en la gallerie des prisonniers.

M. DC. X.
Auec Priuilege du Roy.



HARANGVE FVNEBRE, prononcée à Paris, en l'Eglise de S. Merry, au seruice de HENRY *IIII. Roy de France & de Nauarre, Prince incomparable.*

Quomodo cecidit potens qui saluum faciebat populum? 1. *Mach. 9.*

QVi pourroit exprimer la cuisante douleur dont fut atteint ce venerable Patriarche Iacob, voyant la robe de son mieux aimé Ioseph toute deschirée & rouge de sang, & entendãt à l'entour de luy ses enfãs esplorez luy criant tous d'vne voix que la beste cruelle l'auoit deuoré? Mais qui diroit vne plus forte douleur dõt est saisie la pauure France, voyant

non la robe, mais le corps, non d'vn fils, mais d'vn pere, non d'vn petit berger, mais du Roy le plus puissant du monde, malheureusemẽt depuis n'aguieres deuoré par la plus cruelle furie qui ait iamais esté. Ah Noblesse Romaine, si tu as receu de l'emotion, voyant la robe de ton Cesar percee de coups, & teinte de son sang: Que dois-je ressentir, voyant le corps de mon HENRY, cruellement nauré? Celuy-là t'auoit osté la liberté, celuy-cy me l'auoit renduë. Ie dois pleurer sans comparaison, puis que mon mal ne se peut comparer à vn autre. Qui fournira donc des larmes à mes yeux? Les pleurs doiuent estre sans mesure ou le mal ne se peut mesurer, & les discours lugubres des ennuys infinis ne se doiuẽt tenter que sous la faueur, & l'assistance de l'esprit infini. Parquoy

Quis ergo dabit capiti meo aquam?

deuant que de paſſer outre, i'implore le ſecours de ſa grace par les merites de celle qui a eſté ſon ſacré tẽple, luy preſentant à ce deſſein le ſalut que luy annonça l'Archange.

COmme le bon Tobie, que le deſaſtre commun de ſa patrie auoit rendu captif en vn pays eſtrange, ſe penſoit vn iour donner quelque relaſche, & faire vn peu de treſues auec ſes ennuis, ayant à ce deſſain diſpoſé vn feſtin, & enuoyé ſon fils pour y ſemondre tous ceux qu'il pourroit deſcouurir de ſa nation, il eſt tout eſtonné qu'il le voit reuenir les larmes aux yeux, le battemẽt au cœur, l'effroy par tout le corps, & ces paroles à la bouche : Laiſſez mon pere voſtre repas, il ne faut plus parler de ioye, i'ay trouué vn de nos freres eſgorgé dans la rue. Et

lors ie vous laiſſe à penſer, auditeurs Catholiques quel ſentimẽt de douleur eut ce bon perſonnage. Mais non, ne penſons pas à ſon ennuy, gardons tout ce que nous aurons de forces pour ſouſtenir (s'il ſe peut ſouſtenir) celuy dont nous auons à parler: celuy, diſie, que cõme vn ieune Tobie les ſãglots au cœur, le regret en l'ame, & les larmes aux yeux ie vous viens annoncer. I'ay veu vn corps atteint d'vne mortelle playe, & au milieu des rues de ceſte ville Royale, aux iours de nos plus fortes lieſſes. Mais pleut à Dieu qu'vn autre euſt à vous dire, & qui eſt le deffunt, & qui a fait le coup! mais où le prendroit-on? Ce ne ſeroit à mon iugement en toute la France, n'y ayant aucun de tous les bons Frãçois qui ne reſſente ſi viuement ceſte grande douleur, qu'il ne luy reſte pas des forces pour la dire. Quoy? vous

iray-ie dire que ce corps malheureusement nauré, est le corps non de nostre frere, mais de nostre pere? non d'vn homme cõmun, mais de nostre grand HENRY, mais de l'oinct du Seigneur: de celuy de qui les actions, ie ne veux pas dire plus excellentes que celles de tous ses deuanciers, mais du moins pour nous estre plus recentes, & sensibles, sont plus auãt placées en nos affectiõs, Ah perte insupportable! Le monde ne pourroit plus aisément soustenir l'absence du Soleil, ny vn corps de son ame, que la France d'estre priuée d'vn si genereux Prince. Prince qui auoit peu, comme vn brillant Soleil, escarter nos tenebres, & comme vne vraye ame nous maintenir la vie, à l'heure que nous ne semblions en auoir que pour nous la rauir. Paris, il t'en doit souuenir, que tu perissois, que dis-ie? tu estois desia per-

duë, quand tombant ſous ſes victorieuſes armes, tu te vis heureuſement releuee par la bonté de ce Prince, qui ſe contentant d'auoir vaincu, te rendit non ſeulement les biens & l'honneur, & la vie, mais meſme, ce que iamais au parauant luy perſonne n'auoit fait, voulut que la ſeule peine des combats luy demeuraſt, ſe priuant des lauriers que ſa valeur luy auoit legitimement acquis pour en honorer, & ton front, & celuy du reſte de la Frãce. Ah nous le pouuons bien dire, que ce pere nous eſtant oſté, nous sõmes demeurez orphelins! C'eſtoit bien voirement le pere de la France, plus naturel que ne fut iamais pere à ſon enfant: c'eſt celuy qui pour nous, contre nous, touſiours victorieux, & non iamais vaincu, a eu plus de reſolution à la pourſuite de noſtre bien, que

Pupilli facti ſumus abſq; patre.

que nous n'auons eu d'opiniatreté à la recherche de noſtre ruïne. C'eſt celuy qui par vne paternelle clemence, a ſçeu non apres, mais deuant que nous recogneuſſions nos fautes, nous ouurir les bras, nous tendre le ſein, & faire iouir du paiſible repos que ſon labeur nous auoit acquis. C'eſt celuy qui content de la peine du gouuernement nous en laiſſoit les fruicts. Ha! furie d'Enfer, monſtre abominable, comment s'eſt-il peu faire que tu n'ayes eu le cœur attendry par de ſi grandes douceurs? Tu as tué celuy qui faiſoit viure la France. Qui t'auroit peu mouuoir? Ce malheureux conſeil d'où ſeroit-il ſorty? Ce n'eſt pas de la terre, encor moins du Ciel: La terre l'honoroit comme le plus grand Prince, & le plus genereux qui fut iamais au monde: & le Ciel luy eſtoit ſi libe-

ral de ſes faueurs, que l'on euſt dit que Dieu le menoit par la main en toutes ſes affaires, tant elles luy reuſſiſſoient, ou pluſtoſt à nous heureuſement. Que de fois aux hazards, que de fois aux rencontres, que de fois aux batailles rãgees? Seuere diſoit que la guerre ſe faiſoit, non des pieds mais de la teſte. Mais ce valeureux Prince la faiſoit de la teſte, & des mains & des piez. Vous le ſçauez, Nobleſſe genereuſe, qui auez eu l'honneur & le contentement de vous rendre ſous luy, l'effroy de l'Vniuers. Combien de fois vous l'auez veu à la teſte des eſcadrons, au milieu de tant de perils, que pour la legitime affection que vous luy auiez, vous trembliez tous pour luy, & luy ſeul, cõme s'il n'euſt ſçeu que c'eſtoit de danger, n'en eſtoit aucunement eſmeu, ſe promettant touſiours qu'à la pour-

ſuite d'vne ſi iuſte cauſe, Dieu le tiendroit à l'abbry de ſa faueur, comme auſſi il faiſoit. Mais d'où donc ſeroit ſortie vne ſi mal-heureuſe reſolution, puis que le Ciel & la terre la deſaduoüent? Homere, tu te trompe, & fais tort à ton Iupiter de placer à ſa porte vn vaiſſeau pour le bien, & vn autre pour le mal, ſi par le mal tu entends le peché. La diuinité ſera bien touſiours la ſource des biẽs, mais elle qui ne ſouffre aucun defaut, ne produira iamais le mal. Les effects de ceſte grande cauſe, ne ſont point vains, & le mal eſt vn neant, & vne pure priuation qui n'a point d'eſtre. Quoy! chercher en la Diuinité la cauſe d'vne meſchanceté ſi extreme, ce ſeroit faire trop de tort à ceſte bonté infinie, qui a ſes creatures ſi cheres, entre ſes creatures, l'homme produit à ſa

ſemblance , entre les hommes le Chreſtien, entre les Chreſtiẽs ceux qu'il honore de ſes ſacrez lis pour les conduire, & entre ceux-là, celuy qu'il auoit ſi auantageuſement fauoriſé, que nous ne ſçauons ſi depuis qu'il luy a mis le ſceptre en main, il luy a plus dõné de iournees qu'il n'a fait naiſtre de merueilles en ſa faueur. Et le moyen de dire qu'il ait eſté l'autheur d'vn forfait ſi extreme? Si quelqu'vn le diſoit, il auroit S. Auguſtin à combattre, qui dit de ceux qui auroient de ſi pernicieuſes opinions qu'ils font vne iniure nompareille à Dieu, dedans le ſacré Senat duquel ils croyent tels crimes eſtre reſolus : Que s'il y auoit vne ville au monde qui les euſt deliberez, tout le monde deuroit porter le tiſon pour la reduire en cendres. Ce malheur donc que nous

Magnã Deo faciunt iniuriam, in cuius clariſſimo ſenatu, ac ſplendidiſſima curia, arbitrantur ſcelera faciẽda decerni qualia ſi aliqua terrena ciuitas decreuiſſet genere humano decernente fuerat euertenda.

pleurons, ſans le pouuoir aſſez pleurer, ne peut auoir autre origine que l'Enfer. Ha monſtre! ton cœur deuoit eſtre la ſentine de ce que l'Enfer a de plus affreux, pour te faire entreprendre vn acte ſi meſchant! Mais, Dieu, pourquoy l'auez vous permis! Et vous ſans la permiſſion duquel les malheureux eſprits n'oſent ſeulement toucher les troupeaux de Iob, comment auez vous ſouffert vn ſi grãd mal nous arriuer? Que n'auez-vous fait ouurir la terre, pour engloutir ce meſchant, ou du moins, que ne luy auez-vous retenu le bras, ou diuerty ſa malheureuſe volonté? Ha! ce ſont nos pechez qui nous ſeparant de vous, nous ont priuez de vos graces. Et ce nous eſtoit vne fauorable grace de viure ſous l'Empire de ce Prince clement: c'eſtoit vous qui l'auiez remply de tant &

ſi rares perfections, & qui nous faiſiez viure ſi doucemẽt ſous luy, & l'euſſiez fait encores, ſi nos pechez plus enormes que iamais, ne fuſſent montez au comble de toute impieté, pour vous prouoquer à courroux. Ha! qu'il failloit bien que nous vous euſſions eſtrangement offencé, puis que vous nous auez ſi rigoureuſement punis! Ha Paris, nous nous moquions des punitions ordinaires: les peſtes, les guerres, les famines, n'ont pas eu pouuoir de nous donner le moindre ſentiment de nos fautes, il nous failloit vn chaſtiment plus grand! Et auſſi à ce coup Dieu nous a bien ſçeu prendre par la partie la plus ſenſible, & verſer ſur nous vne peine plus grande que ne ſeroient toutes enſemble, la peſte, la guerre, & la famine. Car ſi la peſte eſtoit à tous les coings, & au mi-

lieu de la France, la guerre & la famine de mesme, pour y faire mourir les hommes à milliers, du moins ce qui resteroit ioüiroit de la vie: Mais en ce coup, la vie commune de la France luy estant enleuee, tous les hommes qui restent en elle, se peuuent plus iustement dire morts que vifs, & aussi ce coup estrange a esté permis, non pour le mal de ce valeureux Prince (qui auoit assez vescu pour luy,) mais pour le nostre, il sort des peines, & nous y entrons: Ie dis des peines de ceste vie presente, & nous ayãt perdu nostre appuy restons comme des brebis sans pasteur, & le comble de nostre desastre est, que c'est nous mesmes qui sommes la cause de nostre mal, le souffle de nostre bouche, & celuy par lequel nous respirions, & pour lequel nous souspirons, l'oinct du Seigneur a esté

Spiritus oris nostri Christus Domini captus est in

peccatis nostris, cui diximus in vmbra tua viuemus in gentibus.

pris & atteint en nos pechez, celuy auquel nous disions, nous viurons sous vostre ombre parmy toutes les nations. Ce n'est pas d'auiourd'huy que le peché commence à faire ces rauages, nostre premier parent, & tous ce que nous sommes en luy auons assez experimenté combien de malheur ceste furie, charrie apres soy, qui l'auroit veu auparauant le peché, & le verroit apres, ne le cognoistroit plus. Car celuy qui estoit si sçauant que de pouuoir imposer les noms à toutes les choses du mõde, ce qui ne se fait qu'en ayant vne pleine cognoissance, puisque les noms sont les images de nos conceptions, & nos conceptions les images des choses: Si puissant qu'il commandoit comme vn vray lieutenant de Dieu à tout ce qui estoit dans ce bas monde, & qui outre

tout

tout cela auoit le pouuoir de ne mourir point, Dieu ayant mis le fruict de vie au milieu du Paradis qui auoit la vertu de reparer l'humide radical à l'esgal de ce que la chaleur naturelle l'alloit diminuãt, & consequemment le garantir de deschet: se vit en vn moment par l'effet du peché, de Maistre qu'il estoit du Paradis terrestre, Seigneur de la terre, bourgeois du Ciel, domestique du Dieu des armees, frere des Esprits bien-heureux, & heritier auec eux des celestes vertus, dict sainct Bernard, semblable à vne beste brute, n'ayant plus ny force pour se defendre, tant s'en faut qu'il en eust pour commander à tout: ny iugement pour se conduire, bien loin d'en auoir pour gouuerner l'vniuers: & outre tout cela si subiet à la mort, qu'il ne peut faire vn pas qu'il ne s'en approche;

Conuersum in similitudinem vituli comedentis fœnum quantum mutatus ab illo.

& qui a causé vn si estrange changement que le peché? Peché donc que l'on deuroit fuyr plus que cent mille pestes, puisque l'on le void si malheureux que de renuerser les villes, bouleuerser les Estats, voire le mõde tout entier, & ce qui nous est & de plus tragique, & de plus sensible, nous rauir nostre Prince, nostre grand Henry que nous auions si cher! Ah! i'ay horreur de le dire, comment est tombé ce genereux Monarque, le souffle de nostre bouche, l'oint du seigneur a esté pris en nos pechez. Si nous eussions vescu cõme nostre deuoir portoit, & que nous n'eussions par nos horribles crimes excité les plus fortes violences du courroux de nostre Dieu nous l'auriõs encores. Car la nature que Pline disoit estre plustost marastre de l'homme que sa naturelle mere, nous estoit en ce poinct trop

Horresco referens. Quomodo cecidit potens qui saluum faciebat populum Israel spiritus oris nostri Christus Domini captus est in peccatis nostris.

plus naturelle que nous mesmes, lui entretenant vne santé si entiere, & toutes les parties de son corps si saines, que si la violéte rage de ce mõstre, ou plustost de nos forfaicts ne l'eust forcé de nous abandonner, l'on a iugé que nous en pouuions encores iouyr vingt cinq ou trente ans. Ah! perte nompareille! France que fusses-tu deuenue sous vn Prince que Dieu auoit rendu si valeureux, que toute la terre trembloit au recit de son nom! Les lettres sainctes nous font foy que Dieu ayant choisi Saül pour cõducteur de son peuple, lon le veid aussi tost changé en vn autre homme, & si maiestueux, qu'il surpassa des espaules en haut tout le reste de la troupe: Mais qui n'a veu vne si grande Majesté reluire dans le front de ce genereux Prince, qu'arriuant en sa Cour, & le voyant au milieu de tous ceux qui

Mutatum in alium virum Altior apparuit cunctis ab humeris & sursum.

auoient l'honneur de l'accompagner l'on n'estoit point en peine de demander qui estoit le Roy. Qui n'a veu en lui, non vne grandeur de corps, mais d'esprit & de courage si extreme, que la fortune mesme que les autres redoutent, estoit forcee de ceder à sa valeur, si qu'il lui pouuoit dire, comme, voire plus iustement qu'vn autre Seneque, tu as à faire à vn hõme de courage, cherche quelque failly de cœur que tu puisses vaincre: car combien de fois l'auons nous veu venir aux mains contre elle? Si toutesfois il y en auoit pour luy ou contre luy, Mais non, ce Roy Tres Chrestien foulloit aux pieds toutes ces resueries, & aussi il auoit trop de iugement pour s'y arrester. Le Philosophe dit que où il se trouue beaucoup d'entendement la fortune n'a gueres de lieu, qui est à dire. Qu'vn beau iuge-

Cum viro tibi negotium est, quære quẽ vincas.

Vbi plurimum de intellectu, ibi minimum de fortunæ.

ment sçait bien aller de telle sorte au deuant des euenemens qu'il arriue fort peu qu'il soit surpris. Ce que ie croirois quand ie n'aurois autre exemple que de celuy que nous pleurons. Car quand l'a-t'on veu surpris? Mais quand ne l'a t'on pas veu par vne admirable preuoyance aller de bien loin au deuant des euenemens qui pouuoient suruenir? Vn ancien a dit qu'il estimoit les Prouinces heureuses ausquelles les Roys philosophoient où les Philosophes regnoiēt: Ah France! qu'il t'eust estimee heureuse sous l'Empire de ce Prince qui philosophoit si heureusement, nō pour s'estre addonné à vne Philosophie cōtentieuse, c'estoit trop peu pour luy: mais ayant atteint par son beau iugemēt le vray but de la saine Philosophie, qui est de cognoistre les effects, par & dedans les causes, c'est ce qui le

faiſoit aymer des vns, redouter des autres, & admirer de tous. C'eſtoit ce qui le rendoit, ie ne ſçay ſi meilleur en paix, ou en la guerre, mais ie ſçay bien que touſiours admirable & en l'vne & en l'autre. C'eſt ce qui le faiſoit bon à ſoi-meſme, meilleur à nous, & tres-bon enuers Dieu: C'eſt ce qui luy apprenoit que les ſentimens de pieté & de Religion doiuent touſiours obtenir la maiſtreſſe place dedans les cœurs, & auſſi l'on a veu quel ſentiment il en auoit. Ha que de fois au recit de quelques vnes des merueilles de la bonté de Dieu, on luy a veu tomber les groſſes larmes des yeux! Et que l'on ne die plus que pleurer pour ce ſuiet eſt vn teſmoignage, de defaut de courage, l'on ne dira jamais ce genereux Prince en auoir manqué. C'eſtoit vn ſacré zele, & vne ſaincte affection qu'il auoit à la

vraye pieté, qui le transportoit, de sorte qu'il sembloit s'oublier soy-mesme, quand on le mettoit sur ces considerations. Ses faicts, & ses paroles le iustifient: ses paroles ne firent-elle pas dire à vn souuerain Pontife & pere commun des Chrestiens apres auoir leu vne des lettres qu'il luy escriuoit, Voila des lettres d'vn Roy Tres-Chrestien, & fils aisné de l'Eglise, transporté qu'il estoit du contentement qu'il receuoit de voir ce Prince si zelé à la deffence de la Religion. Ses effects, ses actiōs, ie ne sçay si plus genereuses que pieuses, ont-elle pas en faueur de la pieté ruiné deux furies, la guerre delà les Monts, & l'heresie deçà, par l'entremise de ces deux grands Cardinaux que la France cherit, que tout le monde honore, & admire tout ensemble. Vous entendez biē que ie parle de la reconciliation de

ceste grande Republique de Venise auec le sainct Pere, & de la conference de Fontainebleau, actions où ce Prince a faict paroistre tant de pieté que toute l'Eglise en a receu vne ioye admirable. Paris, tu le sçais bien que la pieté n'a esté long temps auparauant si ardente chez toy, qu'elle l'a esté sous le regne de ce Prince: tu le sçais, tu le vois, que de temples, que de maisons de pieté basties à l'entour de tes murailles, plus que tu n'en auois veu esleuer deux & trois cents ans auparauant, & que l'on ne die pas qu'ils n'ont esté bastis de ses deniers c'estoient assez les siens, puisque sans luy on ne les eust pas euz. Mais comment n'eust-il pas esté porté d'extreme affection, à ce que si sainctement, & si sincerement il adoroit, que mesme l'on ne l'en a iamais veu manquer pour ses ennemis.

mis. Quelle douceur, quelle bonté, n'ont-ils pas esprouué en luy? Ha ils ne l'eussent osé esperer telle! Darius disoit qu'il s'estimoit heureux en son desastre, de tomber soubs les armes victorieuses d'Alexandre, & resigner son estat & sa vie entre les mains d'vn Prince si clement: Mais s'il eust cogneu nostre HENRY, sa douceur, sa clemence, toutes les courtoisies d'Alexandre lui eussent esté de fascheuses importunitez, car cest autre luy pilloit son pays, & celuy-cy se faisant par sa valeur le maistre de celuy que Dieu & la nature luy auoient donné, n'a voulu enleuer la vie qu'à ceux qui ne l'ont pas voulu garder. Mere de Darius, tu pleurois plus ameremẽt la mort de ce Macedonien que celle de ton fils, & pourtant il t'auoit fait de grãde Reyne que tu estois vne simple seruante: Que doiuent donc faire

ceux qui voulant priuer ce Prince de ſes legitimes poſſeſſions, ont eſté par luy non ſeulement remis en la iouyſſance de leurs biens, mais meſme d'vne bonne partie des ſiens, ſa bõté les ayant nõ ſeulement cõſeruez en ce qui eſtoit à eux, mais meſmes de beaucoup acreus. L'on a vãté la clemẽce de Iules Ceſar, qui ne ſçauoit (a-t'on dit de luy) oublier que les iniures, mais qu'on ne l'eſtime plus, la grace n'eſtoit que demie, il en falloit demander le pardon, & faire des amandes: & la clemence Royale de noſtre Prince couroit au deuant de ceux qui l'auoient offenſé, ne permettant qu'ils demãdaſſent pardõ premier que de l'obtenir. Et ce qui en a eſté de plus admirable c'eſt que cõme le Soleil au plus haut de ſon eleuation marche plus lentement comme s'il vouloit donner le loiſir aux choſes

naturelles de prendre de ſes influẽces qui ſont alors plus fortes, tout à leur aiſe: ainſi ce grand Monarque au plus haut de ſes grandeurs a faict paroiſtre encor plus de douceur que iamais, donnant par ce moyen à tous ſes ſubiects la commodité de ſauourer la douceur de ſa Royale bonté. Pourquoy donc eſt-ce que ce puiſſant eſt tombé? Eſt-ce pour ſes valeurs, eſt-ce pour ſa clemence, ou pour le zele ardent & la pieté, qu'il auoit au ſeruice du ſouuerain des Roys? Non, ces belles qualitez affranchiſſent de mort, tãt s'en faut qu'elles faſſent mourir, elles le feront viure malgré la rage du peruers qui nous a priuez de ſa preſence. Il eſt bien vray que perſonne ne peut eſtre affranchi de la mort corporelle, quelque grandeur & excellence qui ſe puiſſe trouuer en vne creature. C'eſt vn arreſt, c'eſt vn

Cecidit potens.

Statutum eſt omni-

bus semel mori.

decret irreuocable que tous les hõmes meurent, & si quelqu'vn entre eux eust deu estre affranchi de ceste rigoureuse sentence; ie ne croy pas que la France n'eust tousiours eu son HENRY. Mais quoy quand on seroit si grand que de sembler des Dieux, l'on ne seroit exempt de la rigueur de ce sort, commun à tous les hommes. Celuy qui a esté grand Roy & grand Prophete tout ensemble nous le dit en ces termes: Ie dis si vous voulez que vous estes tous Dieux: ayez si bonne & si forte opinion de vous que vous voudrez, & que tout le monde vous aye en telle estime que iamais vos pareils ne se soyent veuz au iugement de tous: tout cela ne vous peut affranchir de la mort, vous mourrez comme les autres hommes, & tomberez ainsi que ces grands Princes que les siecles pas-

Ego dixi dij estis & filij excelsi omnes: vos autem sicut homines moriemini, & sicut vnus de Principibus cadetis.

ſez ont admirez. L'on appelloit la ſepulture de Ioſué la maiſon du ſoleil, & ceux qui en recerchent plus particulieremẽt la raiſon diſent que mettant ce grand homme ſoubs la tumbe, l'on graua ſus ſa ſepulture la figure du ſoleil, voulant dire que celuy qui auoit eu le pouuoir d'arreſter le Soleil, n'auoit pas ſceu arreſter les traicts de la mort. Ce n'eſt donc pas merueille que noſtre Prince ſoit mort, & auſſi ce n'eſt pas ce qui me peine, mais qu'il ſoit mort d'vne ſi cruelle & malheureuſe ſorte que nous puiſſions facilemẽt iuger que l'Oinct du Seigneur a eſté pris en nos pechez. Ha c'eſt mon deſplaiſir, c'eſt ce qui nous doit arracher les plus cuiſants regrets: c'eſt pour cela que nous deuons inceſſamment pleurer, non pour la perte de ceſte ame genereuſe que ie ne tiendray iamais perdue, puiſque el-

Chriſtus Domini captus eſt in peccatis noſtris.

le a eu le bien de viure en la creance de celuy qui nous fait viure apres la mort, & sauourer le pain qui nous faisant tous vn corps auec la mesme vie, ainsi que dit S. Paul, nous donne les asseurances de triompher tousiours de la mort, voire dans la mort mesme qui ne peut atteindre que l'escorce du Chrestien, sans iamais pouuoir penetrer ce qu'il a de meilleur, qui est ce bel esprit image du grand Dieu qui se reioint à luy par le moyen de sa grace, à l'heure que le corps pour vn temps s'en retourne à la terre. Le Sage ne vouloit que l'on pleurast tous les hommes esgalemẽt. Le dueil, dit-il, que l'on fera pour les morts ordinaires durera 7. iours, mais pour les insensez, il doit esgaler tous les iours de leur vie, voulant ce sage Prince dire que cõme les personnes auoient vescu de telle sorte que l'on les pouuoit es-

Vnus panis & vnum corpus multi sumus, omnes qui de vno pane & de vno Calice participamus.

Luctus mortui septem dies, fatui autem & stulti omnes dies vitæ eorum.

perer deuoir viure apres la mort, l'on ne les deuoit pleurer si longuemēt: mais pour ceux de qui la vie ne donnoit esperance de bien apres la mort ils deuoiēt estre pleurés à l'egal du tēps qu'ils auoiēt vescu, attendu que tout le tēps qu'ils auoiēt eu de vie auoit esté perdu. Or ne ressētōs nous que trop que les iours que Dieu a donné à nostre Prince en ce monde n'ont pas esté tels, pourquoy ie ne tiēs pas que nous le deuiōs pleurer sans mesure: & aussi quand ie le considere deliuré des miseres de ceste vie presente, & en estre parti en Roy Tres-chrestien, ie ne reçois pas peu de consolation en mon ennuy. Car ceux qui meurent en ceste sorte, ne meurent qu'à la mort & aux miseres, & viuēt à la vie & aux contentemens. Ie sçay qu'on peut estre aucunement affligé de ce que ce meschāt ne luy a dōné du moins

le loiſir de nous iuſtifier en ſa mort ce qu'il auoit eſté en ſa vie, mais lon ſe doit cõſoler ſur ce que ſon eſprit plus ſouple & plus maniant que les corps les pl⁹ ſubtils du mõde a peu en vn clein d'œil par vne affectiõ ardẽte & regret d'auoir offẽſé sõ Dieu ſe reünir à luy. Et il n'eſt pas croyable que ceſte ame ſi tendre à ce qui regardoit la Religiõ ſainte que Dieu luy auoit fait cognoiſtre, & qui aux moindres perils eſtoit ſi prompte à retourner à Dieu, ait manqué d'vn effort au moyẽ duquel elle ait cõuié la diuine bonté de la receuoir en ſa grace à l'heure la plus neceſſaire: & Dieu qui ſe cõtente de nos affectiõs quãd le pouuoir nous eſt deſnié de produire des actions exterieures, & qui ne voit iamais la porte de nos cœurs ouuerte qu'il ne s'y place, n'aura pas manqué de s'introduire dedans ceſte ame, l'embellir de ſa gra-

grace, & l'honorer de ſon alliãce ſacree pour la faire viure & regner entre les immortels. Nõ que ce ſoit parauãture ſi toſt qu'elle doiue iouyr de ce ſacré bõ heur: la iuſtice infinie de celuy qui par ſa miſericorde reçoit les ames en ſa grace, quand elles retournẽt à luy, demãde que les fautes que l'infirmité nous a fait cõmettre ſoiẽt auparauãt chaſtiees s'il s'en trouue. Or en ce poinct le pourrons nous ſecourir par ieuſnes, par prieres, par aumoſnes, & nous le deuõs par tous les droits du mõde, & le ferons ſi nous ne voulons eſtre tenus pour les plus denaturez que iamais le ciel ait veuz. Rẽdõs dirai-ie (cõme S. Ambroiſe diſoit de ſõ Theodoſe) à ce Prince les deuotes larmes que les obligatiõs que nous lui auõs demãdẽt de nous, puiſque pour nous il n'a pas eſpargné ſa propre vie, faiſant tãt enuers la diuine bõté, qu'elle le place ſi s'elle ne l'a deſia fait, en

Soluamus pio Principi ſtipẽdiarias lachrimas quia ille ſoluit nobis etiam ſua mortis ſtipendium.

lieu où nous le puissions vn iour re-
uoir couróné de la gloire immortel
le, ou estant que ne pourra-il pour
nous? Ainsi s'il est mort à la terre, il
sera viuant au Ciel, & si nous auons
perdu vn Roy mortel, nous aurons
vn Roy immortel. Cósolós nous en
ces esperáces, rendát cepédát ce que
nous deuós (nó nous ne le sçauriós)
mais ce que nous pourrons à ce va-
leureux Prince qui nous a tát aimés,
Rédós les deuotiós interieures & ex-
terieures à Dieu pour le repos de ce-
luy qui nous fait encor iouyr de la
paix apres sa mort. C'est vne vanité
ce q̃ l'ó dit de Thesee qu'à la bataille
de Marató son image parut, & dóna
aux Grecs le moyen d'obtenir la vi-
ctoire, mais il est vray que le souue-
nir de cet aimable Prince nous en-
tretient encor le calme dont nous
iouyssons: & qui ne voudroit donc
luy rendre tout ce qui seroit en son
pouuoir? Qui seroit le courage si

malheureux qui ne le voulust honorer & seruir en ce qui nous reste de luy? Ha Dieu que vous auez obligé la France de luy auoir donné du fruit de ce grand Roy! Quel bonheur ce nous fut, que ceste pieuse & illustre Princesse luy fust iointe par vn sacré mariage. On a bien celebré par les siecles passez la poulle blanche que l'aigle volãt laissa tõber dedãs le sein de Liuia tenãt vn laurier en son bec: mais ce n'estoit rien au regard de la faueur que la France a receuë quand elle a veu dedans son sein ceste blanche Princesse, de qui la fecondité nous a produit les lauriers d'vne gloire immortelle. Dieu promettoit à l'homme qui le voudroit deuotemẽt seruir, que sa femme seroit comme vne vigne fertile, de qui l'ombre & le fruit honoreroit sa maison, que ses enfans seroiẽt comme des surgeõs d'oliuier à l'entour de sa table. Et nous voyons par

Uxor eius sicut vitis abundans in lateribus domus eius. Filij eius sicut nouellæ oliuarum.

la grãde bõté de Dieu noſtre grãde Princeſſe cõme vne belle vigne recreer par ſes fruits delicieux & le ciel & la terre. Aſtiages voyoit vne vigne qui ſortant de ſa fille couuroit toute l'Aſie (mais ce n'eſtoit qu'en ſonge) & nous voyons ſans ſonger vne ſecõde vigne dõt les vertus & la fecondité font vne telle ombre à noſtre Frãce que i'oſe dire que ſans elle en vn ſi grand deſaſtre tout ceſt eſtat eſtoit perdu. Mais cette grãde Reyne qui eſtoit la chere moitié de noſtre Prince ſemble auoir en effet retenu ce genereux eſprit, qui ſi heureuſemẽt nous a gouuernez. car cõment euſt elle peu faire autremẽt ce que l'on luy a veu faire depuis noſtre perte? Cõment faire trefue auec ſes ſouſpirs pour dõner ordre à tant d'affaires, auec ſi grãde prudẽce? cõment ſe denier ce qu'elle deuoit à ſoi-meſme, pour ſe dõner toute entiere au bien & à la conſeruation de

tout ce que nous sommes, s'elle n'auoit en soi bõne partie de l'esprit de ce Prince qui viuoit plus pour ses subiects que pour luy? Honorõs les tous deux, & en eux, & en ces belles ames que Dieu nous a donnees par eux, particulierement en celuy que Dieu a voulu estre son successeur au gouuernement de ceste puissante monarchie. Ie dirai pour eux ce que S. Ambroise disoit pour les enfans du gãd Theodose. La loyauté & bõne foy de vostre grãd HENRY a esté vostre victoire, que vostre loyauté ô bõs Frãçois soit l'apuy & le maintien de ses enfans. Dauid ne se pouuoit rassasier de voir Miphibozet, quoy qu'il fut cõtrefait, pour l'affectiõ que lui auoit portee son bõ ami Ionatas: mais quelle cõparaison y a-il entre les obligations que Dauid pouuoit auoir à Ionatas, & celles que nous auõs à ce grãd Prince, qui malgré nous, nous a tirez du naufra

Theodosij fides fuit vestra victoria, vestra fides filiorum eius sit fortitudo.

ge? Ayõs dõc tousiours ſes enfãs au cœur, rendõs-leur toute noſtre vie vn ſacré reſpect, qu'ils mãgent tousiours du pain à noſtre table, ie veux dire qu'aux plus ardẽtes affections qu'il plaira à Dieu nous inſpirer, ils ſoient tousiours les premieres partis. Demãdõs à Dieu qu'il lui plaiſe cõſeruer cet Eſtat, nous garder noſtre Reyne, l'aſſiſter de ſes graces, faire croiſtre pl⁹ en vertu qu'en âge l'image de ce grãd Prince qui porte auiourd'huy ſon ſceptre, tous nos Seigneurs & Dames ſes freres & ſœurs. Que tous les Princes & Seigneurs puiſſent ſaintemẽt cõſpirer & nous tous auſſi à rẽdre au Roy & à l'Eſtat ce qui luy eſt deu, à ce que puiſſe tousiours viure la paix que le Ciel nous auoit donnee ſous le regne de celuy dont nous pleurons la mort, & pour qui nous prions.

O Dieu qui nous auiez par voſtre ſinguliere bõté dõné vn Prince

ſi valeureux, ſi clemẽt, & tant reli-
gienx, & qui pour nos pechez auez
permis qu'il fuſt ſi miſerablemẽt &
malheureuſemẽt enleué: Faites que
sõ eſprit qui à touſiours eſté l'eſprit
de tout ce que nous ſommes, iouiſſe
du repos que la creãce ſincere qu'il
vous a pleu luy inſpirer, luy a touſ-
iours fait eſperer & deſirer. Que ſi
voſtre iuſtice voit quelque choſe
en luy pourquoy il deuſt endurer
quelques peines, prenés les ſur nous
tous. Nous vous en ſuppliõs, & af-
franchiſſez de toutes douleurs celui
qui a tãt & ſi longuement trauaillé
pour nous. Verſez Seigneur, les plus
rares faueurs de voſtre miſericorde
ſur luy, & vos plus aduantageuſes
graces ſur ſa chaſte eſpouſe noſtre
pieuſe Reyne, ſur noſtre Roy ſon
fils, & tous ſes autres enfans, les fai-
ſant proſperer, nous viure ſous eux
en vne paix durable, attendant

qu'eux & nous ayons le bien d'estre auec nostre Prince, iouyssans du repos eternel.

Extraict du Priuilege du Roy.

PAr grace & Priuilege du Roy, il est permis à François Huby, maistre Imprimeur, & Marchand Libraire en en l'Vniuersité de Paris, d'imprimer ou faire imprimer & exposer en vente vn liure intitulé, *Harangue funebre, prononcee à Paris en l'Eglise de S. Merry, au seruice de* HENRY IIII. *Roy de France & de Nauarre, Prince incomparable. Par F. N.* DESLANDES, *Docteur, Regent en Theologie, de l'ordre des Freres Prescheurs.* Et ce iusques au terme de six ans finis & accomplis, à compter du iour que ledit liure sera acheué d'imprimer. Pendant lequel temps, defences sont faites à tous Imprimeurs, Libraires, & autres de quelque estat qualité ou conditions qu'ils soient, de non imprimer, vendre, contrefaire, ou alterer ledit Liure, ou aucune partie d'iceluy, sur peine de confiscation des exemplaires, & de quinze cens liures d'amende aplicables moitié au Roy, & moitié aux pauures de l'hostel Dieu de ceste ville de Paris, depens dommages & interest: Nonobstant toute Clameur de Haro, Chartre Normande, Priuileges, lettres, ou autres appellations formees à ce contraires faites ou à faire. Donné à Paris le 14. Iuillet, 1610. Et de nostre regne le premier.

Par le Roy en son Conseil

Signé, DV LIS